

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°64 Mars 2017

J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -

Laïques de tous les pays, mobilisez-vous !

page 2

Si la laïcité n'est pas la condition suffisante pour assurer l'égalité des hommes et de femmes elle en est sûrement la condition nécessaire.



Supplément inclus :
Entretien avec
Djemila BENHABIB
Paris le 5 décembre 2016

Alerte à la « déchéance de rationalité » !

page 3

"Je suis chrétien. Ça veut dire que je ne prendrai jamais une décision qui sera contraire au respect de la dignité humaine, de la personne humaine". F.Fillon

Détournement de fonds publics ou la délinquance astucieuse au Sénat

page 12

Des dizaines de sénateurs de droite sont concernés par ce siphonnage, au moins cinq d'entre eux sont mis en examen pour « détournements de fonds publics » et « recel de détournement de fonds publics ».

Agenda

8 mars : Rouen - Déambulation féministe départ à 17h00 place du Vieux Marché

16-17-18-19 mars - Rouen Cinéma Omnia République - 6^{ème} rencontre de films de femmes

Retrouvez toutes ces dates sur la page www.creal76.fr

Laïques de tous les pays, mobilisez-vous !

Voilà ce qu'est venue dire Djemila Benhabib lors de la conférence² organisée par le CRÉAL76 ce 15 février², montrant qu'on peut se retrouver sous le joug d'une idéologie totalitaire plus vite qu'on le pense. Le peuple algérien en a fait l'atroce expérience dans les années 90.

Le totalitarisme peut prendre bien des formes. La conflagration au Moyen-Orient, l'avènement d'une tyrannie clérico-policière en Turquie, le développement d'un pouvoir militaro-religieux en Russie, la persistance d'un gouvernement fasciste en Hongrie (membre de l'UE !), l'accession au pouvoir des forces les plus réactionnaires aux USA, voilà le tableau qu'offre le monde. Cette convergence de régression des libertés publiques, des droits humains, du statut des femmes, de la sauvegarde de l'environnement... tout ce

qui, à des rythmes différents, avait pu être acquis dans le lent cheminement pour élever l'être humain à l'humanité remis en cause ; comme si l'histoire voulait inverser son cours et rappeler le souvenir des temps maudits auxquels les peuples, désespérés par l'inhumanité des politiques sociales, ne répugneraient plus à s'abandonner ! L'Europe n'est pas épargnée par cette fièvre attisée par des officines obscurantistes. Les échéances électorales (en France, aux Pays-Bas, en Allemagne...) leur ouvrent une réelle perspective.

Ces régressions pourraient du jour au lendemain devenir notre avenir. Les violences policières quotidiennes dont nos rues sont devenues le théâtre pourraient en être un signe avant coureur ! Tant l'impunité dont bénéficient les « bavures » donne l'impression que nous vivons dans un pays où l'État a peur de sa police !

La laïcité, principe politique de concorde, doit avoir son mot à dire dans ces circonstances, même si on déplore que se soient tues les voix des grands intellectuels progressistes d'antan ; comme si ceux d'aujourd'hui, démissionnaires ou désabusés, s'étaient mis en retrait de la réalité du monde. Des officines parfois religieuses, les droites extrêmes distillent leur venin sans que soit défendue l'universalité des droits humains et du principe laïque, sans lesquels il n'y aura ni construction sociale solide ni paix civile durable.

Nombreuses, nombreux sont les femmes et les hommes qui face à ces régressions souvent d'inspiration cléricale, tentent malgré leur expression entravée et leur action réprimée, d'agir pour qu'un progrès humaniste soit encore possible.

A l'approche du 8 mars *Journée internationale des droits des femmes*, il convient de rappeler cette formule d'Engels : " Dans une société, le degré d'émancipation des femmes est la mesure du degré d'émancipation générale."

Le féminisme doit à chaque instant mener combat contre les forces cléricales à quelque confession qu'elles se réfèrent. Si la laïcité n'est pas la condition suffisante pour assurer l'égalité des hommes et de femmes elle en est sûrement la condition nécessaire.

¹ Benhabib Djemila. Après Charlie, laïques de tous les pays, mobilisez-vous ! 2016. H&O. 256 pages.

² Retrouvez la conférence en vidéo sur notre site www.creal76.fr.



Le 25 février 2017
Jean-Michel Sahut
Francis Vanhée
Président du CRÉAL76

SOMMAIRE du n° 64 – Mars 2017

Édito : Laïques de tous les pays, mobilisez-vous !	2	Détournement de fonds publics ou la délinquance astucieuse au sénat Laïcité dans l'enseignement supérieur	12
Chronique du mécréant : Alerte à la déchéance de rationalité !	3	Salauds de pauvres? Fâcheuse méprise	13
Laïcité, voici venu le temps du leurre	4	Civitas en campagne Des catholiques veulent rendre à l'église sa virilité	14
Mots-croisés Evreux : Les évangélistes ont le vent en poupe	5	Féminisme et laïcité	15
Étranges lucarnes Note de lecture : Citoyens d'abord, citoyens toujours	6	La liberté d'expression au cœur des enjeux de société	16
Signes extérieurs de religiosité	7	Les pires ennemis du combat laïque et du combat social	17
Laïcité et profession de foi présidentielle Les délices du Concordat	8	Échos du monde : Brésil, USA	18
Enseignement religieux en Alsace-Moselle Note de lecture : Moi Abdoul, toi Marie	9	Échos du monde : Islande, Espagne Elles étaient des femmes engagées, chacune à leur façon...	19
Fin du délit de blasphème dans les territoires dits concordataires Nomination à l'archevêché de Strasbourg	10	Chronique de Rahan : Qu'est-ce que l'histoire naturelle?	20
Écoles privées hors contrat Bénédictin des cartables	11		

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

Alerte à la « déchéance de rationalité 1 » !

"Je suis chrétien. Ça veut dire que je ne prendrai jamais une décision qui sera contraire au respect de la dignité humaine, de la personne humaine". F.Fillon en prononçant ces mots début janvier au journal de 20H sur TF1 se met sur les rangs pour le prix de l'humour politique 2017. La suite pitoyable

de l'histoire nous a permis de vérifier que le hobereau de la Sarthe a une conception toute personnelle de la « dignité », ses principes moraux de « bon chrétien » s'arrêtant à la porte de son coffre-fort. Il ne faut pas malgré tout sous-estimer les dégâts causés par cette petite phrase. Certes il y a eu quelques réactions indignées de la part d'élus ou de représentants de partis. Mais cette affaire est bien révélatrice des renoncements de la classe politique face aux lobbys religieux, quand elle n'est pas aux avant-postes des attaques contre la laïcité. Et ça ne date pas d'hier : que dire par exemple du voyage à Rome pour le Jubilé de la miséricorde en novembre 2015 d'une belle brochette d'élus de la région Rhône-Alpes, (G.Collomb, L.Wauquier en tête) à l'invitation du cardinal Barbarin. C'est cet élégant ecclésiastique qui avait eu la compassion de déclarer à propos des abus sexuels commis par les prêtres catholiques : «La majorité des faits, grâce à Dieu, sont prescrits». Encore un catholique dont on est sûrement prié d'admirer la grandeur morale...

En s'empressant d'accepter l'invitation, ces élus ont rompu le pacte républicain, sans que cela ne défraie plus que ça la chronique à l'époque. L'objectif du Vatican était clair et affiché : « aider les élus écartelés entre les décisions qu'ils doivent prendre, et - le cas échéant - leur engagement catholique à trouver des réponses. » Il n'y a pas plus claire façon de dire la volonté de l'Église catholique de jouer à nouveau un rôle politique. Le plus récent recul honteux du Conseil d'État sur la question des crèches de Noël dans l'espace public est un exemple d'école à la fois de l'instrumentalisation identitaire de la religion et de la lâcheté des décisions de ceux qui devraient protéger de manière intransigeante la laïcité. Confondre une manifestation « culturelle » et une cérémonie « cultuelle », il y a de l'aveuglement dans l'r....

Étrange paradoxe que de voir la folie religieuse s'emparer d'une partie significative de nos responsables de droite comme de gauche dans leur quête de « sens » au moment où les attentats, les guerres, font des milliers de victimes sur les cinq continents au nom de ces principes. Comme s'ils étaient bernés par l'habileté avec laquelle les religieux mènent le combat des mots. À moins que pensant à leur carrière ils n'aient décidé de suivre le conseil de Guy Bedos : " Dieu soit loué - et s'il est à vendre, achète, c'est une valeur en hausse ! " Dans ce contexte propice pour eux, les religieux enfoncent le

clou et avancent sous la bannière du pardon, de la compassion, de la paix. Ils usurpent un vocabulaire qui vise à cacher la réalité de leurs agressions contre la liberté et la violence de leur intolérance. « N'allez pas croire que je suis venu apporter la paix sur la terre : je ne suis pas venu apporter la paix mais le glaive. » dit l'Ancien Testament. « Celui qui délaisse la prière est mécréant et Allah a rendu licite de le tuer. » dit Ahmad Ibn Hanbal (780-855) théologien islamique. Le livre de J.Macé-Scaron multiplie les citations des grands textes fondateurs des religions monothéistes. Ce sont ces textes eux-mêmes qui portent « cet appétit de puissance » cette volonté de régir la vie sociale, y compris par la force, et il n'est pas besoin d'en faire une lecture « radicalisée ».



La terrible responsabilité que prennent les politiques qui acceptent ou pratiquent le mélange dangereux des genres, c'est d'accréditer l'idée que la religion pourrait nous être d'un quelconque secours pour régler les problèmes de la planète. D'aider les religieux dans leur fantastique opération de mystification : le bourreau qui joue à la victime, ou comme dirait Salman Rushdie : « les menaces de ceux qui se prétendent menacés, le couteau affirmant qu'on cherche à le poignarder, le poing accusant le menton de l'avoir attaqué... »

Paradoxe, finalement seulement apparent. Le recours à la défense du dogme est le masque parfait derrière lequel se cache la voracité des puissants, le maquillage idéal de leurs exactions. « Avançons l'hypothèse que l'on pourra commencer à répondre quand on aura admis une fois pour toutes que l'espérance, ce mot magique et maléfique que les religions se passent et se repassent comme un talisman, est bien l'arme la plus absolue pour abattre toute idée de progrès. » Ayons le courage de l'affirmer : toutes les avancées démocratiques, sociales se sont faites contre les principes religieux. Il n'y a rien de plus éloigné de la justice sociale que la compassion ou la charité, rien de plus contradictoire à la conquête et à la défense des droits démocratiques que la soumission à une foi. □

¹ L'expression et la plupart des citations sont empruntées au livre de Macé-Scaron, Joseph. L'horreur religieuse. Paris : Plon, 2016, 192 p.



« En Algérie, c'était de l'islamophobie de dire aux islamistes qu'ils souhaitent prendre le pouvoir sous couvert de religion, puisqu'ils se cachaient derrière du sacré! »

Kamel Daoud

Laïcité : voici venu le temps du leurre

Après avoir vécu le temps de la laïcité adjectivée qui aura fait le régal des partisans d'un communautarisme jugé indépassable, nous voici confrontés à la promotion d'une laïcité factice agissant comme un leurre à la chasse aux canards !

« Vivre ensemble »

Pour contrer les dérives teintées d'ostracisme pouvant faire suite à la vague d'attentats que notre pays a connue, on a vu fleurir une expression présentée comme un mot d'ordre semblant correspondre à la nécessité de cette funeste période qui verra aussi s'installer, comme définitivement, l'état d'urgence avec ses contraintes sécuritaires et policières. On peut se demander si cette aspiration qui se veut fraternelle au « Vivre ensemble » est bien compatible avec l'installation d'une société cadennassée. A moins que la popularisation de ce mot d'ordre ne soit qu'un onguent visant à apaiser une situation ressentie comme oppressante !

Il rate alors son objectif d'autant plus que la formule choisie n'est pas incompatible avec un projet de société sécuritaire fondée sur un développement parallèle de communautés distinctes s'installant dans une coexistence pacifique de traditions et coutumes reconnues. On ne peut pas s'empêcher de penser qu'une formule plus engageante et coopérative comme « Construire ensemble » aurait donné un élan plus dynamique et universel.

Ambigüité

Une association dont le nom à lui seul exprime cette ambigüité prétend ainsi porter la bonne parole de la laïcité. Ce qu'elle fait avec un zèle fort de financements importants¹ et de soutiens officiels². Il s'agit de Coexister, une association de jeunesse fondée en 2009. Elle revendique 800 militants et 2 000 adhérents « *qui œuvrent pour une instrumentalisation positive de la diversité et une volonté absolue de vivre ensemble* ». Coexister entend permettre à des personnes d'origines et de convictions différentes de se rencontrer pour apprendre à mieux se connaître et créer un réseau promouvant une laïcité ouverte où les religions auraient toute leur place.

Coe☆is†er

Le logo de l'organisation, reprend le mot « Coexister » où le c est représenté par un croissant musulman, le x, par une étoile de David et le t, par une croix chrétienne. Une vision de la laïcité affichant le dialogue entre les religions dites du Livre qui correspond en tout point à celle de l'Observatoire de la laïcité dirigé par Jean-Louis Bianco, et dont Coexister est devenu le principal soutien. Ce détournement de sens semble être devenu une sorte de redéfinition convenue de la laïcité la dévoyant pourtant de son objectif mais qui permet mine de rien d'escamoter les non-croyants, agnostiques et autres athées qui constitueraient nous dit-on près de la moitié de la population !

La laïcité telle que présentée par la loi de 1905 enjoint la République à ne pas se mêler de religion et non pas à être le cadre apaisant de débats pour lesquels elle admet n'avoir aucune compétence. Par contre, et cela ne concerne nullement la laïcité, aucune disposition n'empêche les responsables religieux des divers cultes d'organiser des rencontres dans le but d'harmoniser leurs relations ! Ils en ont toute liberté : ils peuvent confronter leurs points de vue, ils peuvent communiquer les

résultats de leurs entrevues, ils peuvent à leur guise engager leurs fidèles à coordonner dans ce sens leur action et leurs comportements tant spirituels que temporels.

En quoi l'association Coexister peut-elle prétendre promouvoir la laïcité ?

Eh bien elle ne peut le faire qu'en en détournant le sens et l'ambition politiques. Pour Coexister, la laïcité n'a pas pour objectif de faire entrer librement chaque citoyen et citoyenne dans la fraternité universelle mais de les inviter sous l'autorité des responsables religieux de la tradition à laquelle ils et elles se rattachent à participer à la coexistence de communautés respectueuses d'un code de bonne conduite garanti par l'État et qu'on affublera du nom de laïcité. La laïcité ne sera plus la règle qui s'impose à toutes les familles spirituelles (croyantes ou non) mais un cadre de pondération défini par les seules religions du Livre (on ne trouve guère de symboles représentant les non-croyants dans le logo Coexister !) pour organiser leur existence parallèle et non conflictuelle.

Le leurre

Cette association, lauréate en mars 2014 du programme présidentiel "La France s'engage" est reconnue par divers ministères (voir ci-dessous) et travaille en commun avec l'Observatoire de la laïcité qui lui a décerné ce 9 décembre 2016 un Prix national de la laïcité (mention spéciale "associations"). Coexister se « positionne comme acteur incontournable des mouvements de jeunesse, du vivre ensemble, du fait religieux et de la laïcité. » L'association est par ailleurs habilitée à porter la bonne parole laïque dans les établissements scolaires ou de culture dispensant ainsi un nouvel avatar³ de la laïcité : la laïcité cléricale⁴ ! □

1 D'après son rapport financier de 2014/2015, les principaux financeurs de Coexister sont la *Fondation de France* 20 000 € et la *fondation de l'échiquier* : 15 000 €. Le principal financeur reste *La France s'engage* qui donnera à Coexister 450 000 € sur trois ans. Le label gouvernemental "La France s'engage" continuera sa collaboration avec Coexister qui a déjà perçu 150 000 euros des 450 000 euros promis. En 2012, selon *Marianne* le budget de 100 000 € de l'«*InterFaith Tour*» (Cinq jeunes de Coexister partent faire un tour du monde interreligieux) est bouclé grâce à :

des organisations françaises : le Secours catholique, saphirnews.com, le ministère des Affaires étrangères, l'Unesco,
des organisations anglo-saxonnes : l'ambassade des Etats-Unis, le Young Leadership Council, le réseau jeunesse de Religions For Peace, la Tony Blair Faith Foundation et l'United Religions Initiative.

2 Parmi les innombrables partenaires dont se prévaut Coexister sur son site <http://www.coexister.fr>,

notons quelques références :

Bureau du Président de la République Française, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Cohésion sociale et de l'Égalité, Ministère de la Justice Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Agence du Service Civique, Conseil Economique, Social et Environnemental, Ambassade des États-Unis en France, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), Observatoire de la Laïcité,

Secours Catholique – Caritas, Centre d'études des religions contemporaines (CEFRELCO), Conseil français des Chrétiens et des Juifs (AJCF), Conseil français des Musulmans et des Juifs (AJMF), Conseil des chrétiens et des musulmans (GAIC), Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Fonds Social Juif Unifié (FSJU), Église de France et son Service des Relations avec l'Islam (SRI), Conseil Pontifical pour le Dialogue Interreligieux, La Conférence des évêques français, Fédération française protestante, Église orthodoxe française, Consistoire français de Paris et de France, Mouvement Juif Libéral de France, Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) Scouts et Guides de France (SGDF), Etudiants Musulmans de

Conseil Pontifical pour le Dialogue Interreligieux, La Conférence des évêques français, Fédération française protestante, Église orthodoxe française, Consistoire français de Paris et de France, Mouvement Juif Libéral de France, Conseil Français du Culte Musulman (CFCM), Scouts et Guides de France (SGDF), Etudiants Musulmans de France (EMF), Union des Etudiants Juifs de France (UEJF), Eclaireuses Eclaireurs Israélites de France (EEIF), Jeunes Musulmans de France (JMF)

3 Pour le dictionnaire Larousse : « transformation, changement dans la situation, le

sort de quelqu'un ou de quelque chose ». Mais aussi « chacune des incarnations du dieu Vishnu, dans la religion hindoue ». (*On ne peut mieux dire pour définir Coexister*)

4 Il semble que cette approche de la laïcité soit vouée à un avenir prospère. Ainsi apprend-on dans le n° 115 de mars 2016 de l'*Anjou laïque* que c'est le Cerci (Centre de Rencontre et de Dialogue Inter-religieux) qui intervient dans les lycées publics d'Anjou pour éveiller les jeunes consciences à la laïcité ! (<http://anjoulaique.blogspot.fr/p/archives.html>)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	S	A	N	C	T	U	A	I	R	E
2	O	R	I	E	N	T	A	L	E	S
3	L	E	V	I	T	E	R	O	N	T
4	I	L	O				R	O	T	E
5	L	I	S			B	I	N	E	S
6	O	G	E			E	N			M
7	Q	I		E	T	E	U	L	E	S
8	U	E		D	I	S	T	A	N	T
9	E	U	D	E	S		V	I	T	E
10	E	X	O	N	E	R	E	S		N

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Actualité régionale :

Paris-Normandie du 16.10.16

À Évreux, les évangélistes ont le vent en poupe

«Samedi rue Georges-Bernard, dans la nouvelle salle de culte (600 m²) de l'église évangélique d'Évreux, ça ne sentait pas l'encens mais pourtant la ferveur religieuse y était ! En témoigne une salle comble, avec une formation de musiciens, un chœur gospel, des moyens audio et vidéo qui feraient pâlir bien des associations et dans un coin de la salle, une garderie pour les enfants afin que leurs cris et jeux ne perturbent pas les cérémonies. [...]

Guy Lefrand "prédicateur"

Guy Lefrand, maire (LR) d'Évreux a été invité à prendre la parole, lors de l'inauguration. Même s'il anticipait déjà le procès que ne manqueront pas de lui faire les tenants

d'une laïcité stricte, l'édile s'est longuement exprimé : « *C'est toujours difficile pour un maire de prendre la parole dans un lieu de culte* », a déclaré Guy Lefrand, évoquant la loi de séparation de l'Église et de l'État. *Mais la laïcité, je l'ai déjà dit ce n'est pas l'athéisme.* » Avant d'ajouter que si les espaces religieux et publics étaient séparés, « *un respect réciproque doit inspirer religion et République.* » Le maire a évoqué ensuite sa pratique personnelle et sa conviction que la vie « *a trois piliers, la santé, l'éducation et la spiritualité* ». L'élus a aussi invité les Évangélistes à prier pour les chrétiens d'Orient, croyants « *les plus persécutés actuellement* ».

« *Vous feriez un très bon prédicateur* », a commenté spontanément le pasteur Jean-Pierre Perrin. Le maire se serait peut-être passé d'un tel hommage !

Sans commentaire !

HORIZONTALEMENT

- 1 . Bougonnes sans cesse mais à l'ancienne.
- 2 . Une voix peut l'être comme une saveur.
- 3 . Rendas cher selon la loi de l'offre et la demande.
- 4 . Élan d'élan ; cœur de cible.
- 5 . Une telle potion est à éviter.
- 6 . Il fut Dieu ; sera-t-il fleuve ? ; parfum rimbaldien.
- 7 . Le meilleur est pour eux l'objectif.
- 8 . Installé là ; voile de course ; ensemble souvent musclé.
- 9 . Endure avec plaisir ; jeu de jeux.
- 10 . Comme une consultation.

VERTICALEMENT

- A . Pour dégager les gorges encombrées.
- B . Embouchure ; en connaît un rayon.
- C . Ils ont de l'appétit ; pour porter la culotte.
- D . Alors il ne fera pas chaud ; oui du sud.
- E . C'est bateau ; pas très doués.
- F . Justificatif opportun ; de facto donc.
- G . Féminisa le lycée ; le homard s'y sent-il en sa demeure ?
- H . Zébrant ; demi-tantine.
- I . Ne laissent donc aucun doute.
- J . Possessif ; chasse les liquidités.

« La soumission des hommes à l'autorité divine (et à ses représentants) devient tout de suite pour eux plus attractive si en échange on leur promet celle des femmes. »

Sophia ARAM

Étranges lucarnes

Les Français ont beau passer 4 à 5 heures par jour devant un petit écran, celui-ci n'est pas pour autant un miroir de la société, ou alors très déformant. L'étude Baromètre de la diversité 2016 du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) montre que les catégories socio-professionnelles favorisées (CSP+) sont surreprésentées dans tous les programmes (fictions, documentaires comme informations), à hauteur de 76 % bien qu'elles ne comptent que 27 % de Français dans la réalité. Ces pourcentages se sont aggravés depuis 2013. Les handicapés et les « non blancs » sont sous-représentés. De plus, 87 % des « héros » appartiennent aux CSP+ tandis que les rôles dans des activités marginales ou illégales concernent 34 % de personnes non blanches. Mémona Hintermann-Afféjee, membre du CSA, proteste : « *Quelle société construit-on ainsi ? [...] les chaînes ont une responsabilité énorme à laquelle elles ne peuvent pas échapper, elles sont redevables à la société.* » Il y a bien des textes tendant à favoriser la représentation de la diversité mais non assortis de sanctions et les lettres d'engagements annuels des chaînes ne sont que des promesses. À l'été 2016, lors du débat sur le projet de Loi Égalité et Citoyenneté, deux amendements visant à créer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la représentation de la société sous tous ses aspects n'ont pas été votés. Mémona Hintermann-Afféjee cite l'exemple d'une pièce travaillée pendant deux ans au théâtre d'Arras, scène nationale, par des personnes trisomiques et déficientes mentales. Malgré ses multiples courriers jusqu'à la présidente de France-Télévision Delphine Ernotte, FR3 ne s'est pas déplacée ! Décidément, dans les étranges lucarnes, la France d'en bas est cantonnée aux rôles subalternes quand elle n'est pas effacée. En diffusant une vision déformée des réalités, elles fabriquent des préjugés sociaux et valident des discriminations.

source : <http://television.telarama.fr/television/la-television-miroir-de-la-diversite-meme-pas-en-reve.152919.php>



Citoyens d'abord, croyants peut-être, laïques toujours

Seule garantie : la laïcité...

Quelques heures seulement après les attentats du 13 novembre 2015, un colloque organisé à Tours par l'association CEDEC (**Chrétiens pour une église dégagée de l'école confessionnelle**) rassemble des militants autour du thème de la laïcité. Ils font passer leur citoyenneté républicaine avant leurs convictions spirituelles. Ils s'interrogent.

Peut-on être citoyen avant d'être prêtre, et a fortiori catholique? (Michel Deheunynck, prêtre et médecin).

Peut-on être citoyen avant d'être islamologue, voire avant d'être musulman? (Rachid Benzine, islamologue)

Quelles sont les exigences d'une pratique de la laïcité qui respecte les fondamentaux de la loi de 1905 ? (Gérard Delfau, ancien sénateur-maire, historien)

Telles sont les questions abordées dans ce « débat laïque ».

Dès sa création en 1983 par un groupe de militants chrétiens, l'association CEDEC a pris position pour une Église dégagée de l'école confessionnelle. Elle a, en 1984, dénoncé les manifestations contre la loi Savary, car elle considérait l'école privée catholique comme une école de classe. Ses membres n'ont cessé depuis d'affirmer leur engagement en faveur de l'école de tous, l'école publique, l'école de la République. La laïcité, inscrite dans la loi de 1905, est leur référence.

Monique Cabotte-Carillon, sa présidente, et quelques-uns des animateurs du CEDEC expriment ici leurs convictions, sur un ton de sincérité qui frappe dans cette période d'incertitude. Qu'ont-ils à nous dire, eux qui bravent constamment l'hostilité des bien-pensants de l'institution? □

Citoyens d'abord, croyants peut-être, laïques toujours, Monique Cabotte-Carillon, l'Harmattan, collection Débats laïques, 16,50 €. En librairie ou à commander auprès de l'auteur 38, rue de la Fuye, 37000 Tours, chèques à l'ordre du CEDEC (donner l'adresse d'envoi et l'adresse électronique).



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais

76680 SAINT-SAËNS

Courriel : creal76@creal76.fr ☎ 06 86 1533 59

site : www.creal76.fr Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE creal76@creal76.fr

Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

« *Tout dogme est ridicule, funeste ; toute contrainte sur le dogme est abominable. Ordonner de croire est absurde.* »

Voltaire

Signes extérieurs de religiosité

Jean-Marc Le Duc est l'auteur de notes intitulées « Tolérance et Islam ». Avec son accord, nous publions ci-dessous des extraits de la note N° 50 : «*Les SER, signes extérieurs de religiosité L'EXPLOSION* »

[...] Ainsi, voici deux ans, j'ai eu envie de partager mes interrogations, et, le 29 septembre 2014, j'ai rédigé une petite note, diffusée d'abord à quelques amis, qui, eux-mêmes, parfois, l'ont rediffusée. Voici un extrait de ma "note n°1"

"Tolérance et Islam - Note n°1 : Le voile Islamique ... des femmes n'osent plus sortir sans le voile. Une musulmane nous dit même, alors, qu'elle a, pour cette raison, décidé de déménager et de quitter Saint-Étienne-du-Rouvray pour venir habiter "rive droite". La France légifère donc en 2003 sur le port du voile islamique. Nombre de pays européens, et les États-Unis, stigmatisent le comportement français. Qu'en est-il en 2014, dans une société française où les intégrismes ont, décidément le vent en poupe?..."

Les notes qui suivirent furent une source d'échanges, de réactions enrichissantes. J'ai continué à écouter Cultures d'Islam (aujourd'hui "Questions d'Islam"), et à m'inspirer de ces intellectuels, tels Ghaleb Bencheikh et Abdennour Bidar qui appelaient les musulmans à ne pas se contenter de dire : "C'est pas nous, l'Islam c'est la paix...!". Ils appelaient, au contraire, les musulmans à prendre à bras-le-corps les problèmes et à adapter l'Islam à notre temps. La "Lettre Ouverte au Monde Musulman" d'Abdennour Bidar a nourri ma réflexion. [...]

En m'interrogeant ainsi en 2014, comment aurai-je pu imaginer que, deux ans plus tard, le père Hamel, allait être égorgé au nom d'Allah, devant l'autel de la petite église de Saint-Étienne-du-Rouvray.

Les signes extérieurs de religiosité (SER)

Expliquer ? ENFIN !

Le Dimanche 11 septembre 2016, sur "Questions d'Islam", un dialogue passionnant s'instaure sur les SER (signes extérieurs de religiosité) entre le théologien Ghaleb Bencheikh et le psychanalyste Fethi Benslama. Le point de départ de l'échange est la sortie de l'ouvrage de Benslama : "*Un furieux désir de sacrifice...LE SURMUSULMAN*".

Fethi Benslama, tunisien, musulman, commence par rapporter un souvenir de sa jeunesse à Kairouan. Il avait 14 ans et, sur la plage, un homme remuait, courait, sautait en criant : "*je suis musulman*". "Cela n'avait pas de sens de crier cela, car, dit Benslama, dans ma jeunesse, sur la plage de Kairouan, "*Tout le monde était musulman*". La seule explication de ces cris est, dit Benslama « *que cet homme-là était "un peu fou"* ». **Eh bien aujourd'hui on est dans une sorte de folie collective, résultat du discours d'aventuriers, de criminels, de malades qui exigent une exhibition extraordinaire, corporelle, vestimentaire, qui exigent des signes extérieurs de religiosité.**

Il s'agit pour ces intégristes musulmans de mettre en cause ce qui s'est passé dans les derniers siècles. C'est une réaction passionnée contre la "SÉCULARISATION" du Monde. Il s'agit de rétablir la direction du monde par la religion, par l'Islam. Pour le psychanalyste, le ressort c'est le sentiment de culpabilité. Ces "excités" financés par les salafistes et wahhabites

saoudiens ou par les frères musulmans sont parvenus à faire croire aux musulmans qu'ils sont en train de trahir. Ils disent "**dans cette défaite de l'islam par les occidentaux, vous êtes les responsables!**" C'est extrêmement dangereux car ces propagandistes criminels ont des moyens financiers énormes, l'argent du Golfe. Benslama parle alors, pour expliquer le djihadisme, de "séduction narcissique". Ce délire permet de passer d'une grande dépression (coupables, ils ne sont que des déchets), au statut de martyr, de héros (et cela, avant Internet (Fethi Benslama a conduit ses travaux avant l'irruption massive des "réseaux sociaux"), par des "rencontres" qui lui apprennent que lui peut-être élu. C'est "L'ascenseur Narcissique". En cet été/automne 2016 on découvre ainsi que plusieurs de ces jeunes perdus ont rencontré, sur Internet, le même prêcheur, Rachid Kassim, qui, au nom d'Allah, les a convaincus qu'il devaient - à Magnanville, tuer deux policiers, des Kouffars - à Saint-Étienne-du-Rouvray, égorger un mécréant, Jacques Hamel - à Paris, faire sauter une voiture piégée - et, dans les rues, n'importe où, attaquer à coups de couteau, des passants inconnus... Dans tous les cas, paradis et gloire sont assurés (http://www.liberation.fr/france/2016/09/16/les-flux-furieux-de-rachid-kassim_1499709)

Fethi Benslama ne limite pas ce délire collectif au monde musulman. Combien de leaders "charismatiques", sont capables d'entraîner une foule, un peuple... Il pense à Hitler, à Mao, et, même, aujourd'hui, aux États-Unis, à Donald Trump qui attire avec lui une partie du peuple américain.

[...] Quant au philosophe André Comte-Sponville, il conclut ainsi son analyse sur ce "signe de sujétion" : "*Toutes les religions se méfient du sexe, non d'ailleurs sans raison... Mais pourquoi faire peser la charge de cette maîtrise seulement sur les femmes comme si elles étaient coupables du désir qu'elles suscitent chez les hommes ? Le machisme, aujourd'hui comme hier, menace davantage que l'impudeur... Plutôt que de voiler nos jeunes filles, apprenons le respect à nos jeunes garçons*".

Enfin, il nous faut revenir à Abdennour Bidar, *Les Inrockuptibles* font appel à lui dans le n° du 7 au 13 septembre. La rédaction du journal a du être prise à contre-pied car, interrogé sur le burkini, défendu le même jour par les Inrocks, "Êtes-vous de ceux qui, comme Olivier Roy, pensent qu'il est un outil de la modernité?..."

Abdennour Bidar leur répond :

"Le burkini et autres vêtements qu'une musulmane considère comme d'obligation religieuse, sont à mes yeux une aberration spirituelle - dont hélas un certain religieux est coutumier depuis des siècles - qu'il s'agisse de l'Islam ou d'une autre religion. Celle-ci comporte en effet, à côté de choses très belles et très profondes, toute une dimension de soumission de la conscience de l'individu à des "ordres reçus d'en haut", selon le schéma d'un Dieu qui ordonne et d'une créature qui obéit.

Comment donc revendiquer un "burkini libre" dès lors que

Suite page 8

la conscience s'estime ainsi soumise à un commandement divin ? C'est une contradiction logique et, qui plus est, quelque chose d'irrecevable sur trois plans :

- *humainement, il est inacceptable que la femme soit contrainte de cacher entièrement son corps quand l'homme n'est soumis à rien de tel socialement, en France, c'est vouloir affirmer une "liberté personnelle" individualiste au mépris de toute prise en compte du contexte culturel*

•spirituellement, c'est oublier que la finalité d'une vie spirituelle est l'éveil intérieur, c'est à dire un progrès vers plus de fraternité et de sagesse, qui n'a rien à voir avec la façon dont on s'habille."

Merci Abdennour Bidar pour cette conclusion.

Si, vous souhaitez recevoir ces notes, prendre contact par courriel : jm.le.duc.reseau@wanadoo.fr

Laïcité et profession de foi présidentielle

Lors de la campagne de l'élection présidentielle, ne doutons pas que la laïcité sera au rendez-vous des débats mais aussi de la propagande trompeuse. Il sera donc essentiel, entre l'incantation, l'adaptation et... la falsification, de décrypter les professions de foi laïques. Pour notre part nous mesurerons ces engagements à l'aune de critères précis qui, dans leur interaction, doivent constituer le socle laïque d'une société démocratique et égalitaire.

La laïcité c'est une garantie des libertés

L'état de la planète - politique comme écologique -, les avancées technologiques en matière de communication, pour des raisons différentes, conduisent à envisager une société multi-culturelle. Ce qui nous place devant un choix de société : la coexistence communautaire plaçant les populations dans une logique compétitive ou la coopération universaliste plaçant les citoyens et citoyennes dans une logique de concorde. Cela implique :

- de rendre la laïcité conforme à la séparation des Églises de l'État et non pas de la mettre au service du dialogue institutionnel avec les cultes, dialogue trop souvent accompagné de financements indirects ou d'accommodements (crèches dans des institutions publiques, aménagement de la loi pour les abattages rituels, présence de représentants de l'État à des cérémonies religieuses...)
- d'abandonner une conception de la laïcité dite « ouverte » qui conduit à faire du croyant un citoyen de préférence, ce qui est contraire au principe d'égalité.
- de respecter la stricte neutralité des institutions de l'État à l'égard des institutions culturelles. L'État doit se tenir éloigné des sirènes de ceux (souvent soutenus par des lobbies religieux) qui veulent le voir légiférer en faveur du délit de blasphème, revenir sur le droit à la contraception et à l'IVG, abroger la Loi instituant le " mariage pour tous " et dénier le droit de mourir dans la dignité.
- de consolider la liberté individuelle garantie par la laïcité qui assure l'égalité femmes-hommes. La reconnaissance de l'égalité entre femmes et hommes a toujours été contestée et combattue par les autorités de toutes les religions. Aucune n'a renoncé à voir reconsidérer cette avancée soit en évoquant la complémentarité des sexes, soit en revendiquant la prééminence culturelle. Pour assurer cette égalité il conviendrait d'inscrire la non-discrimination en raison du sexe dans l'article 1 de la Constitution et à pénaliser les propos sexistes comme le sont les propos racistes.

L'école de la République c'est l'école publique et laïque

Il n'y aura pas de véritable refondation de l'école de la Républi-

que sans que soient prises en compte les revendications portées, entre autres, par l'Observatoire de la laïcité scolaire de la Seine-Maritime.

- « conforter et développer une École Publique de proximité, sur tout le territoire, pour toutes et tous, gratuite et laïque. Seule l'École Publique peut et doit être le creuset qui garantit l'égalité et la justice sociale, offrant à la jeunesse une formation et des savoirs affranchis de tout dogme. »
- « à l'origine d'une politique qui instaure le financement public de l'enseignement privé, la Loi Debré de 1959 doit être abrogée » afin « que soient adoptés tous les moyens budgétaires, réglementaires, législatifs qui n'accordent les fonds publics qu'à la seule École Publique. »

Reste à faire enfin cesser les vestiges du Concordat napoléonien

Il convient de réaffirmer la nécessité de l'abrogation du statut particulier d'Alsace-Moselle et des régimes dérogatoires des cultes en Outre-Mer.

Les rodomontades laïques qu'on entend parfois à l'égard de nos concitoyens de confession musulmane cachent mal l'instrumentalisation d'une laïcité dont se drapent des forces politiques réactionnaires. Elles saisissent l'aubaine de l'abandon de ce principe politique par une gauche trouvant dans le communautarisme à l'anglo-saxonne une solution illusoire au « vivre ensemble ». On les entend moins dénoncer l'anomalie que constitue le fait que trois départements de l'Est de la France (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle) et quelques départements d'outre-mer soient exclus du respect du principe de laïcité par leurs divers statuts politiques en vigueur. Ces forces sont promptes à en faire un usage porteur d'arrière-pensées racistes.

Voilà ce qui constitue l'ensemble d'engagements qui permettrait d'authentifier la sincérité d'un-e candidat-e en matière de laïcité. Le CREAL76 ne donnera pas, bien entendu, de consigne de vote. Mais il invite citoyens et citoyennes à vérifier ces points, pour lui essentiels, donnant quelques garanties quant à la sincérité laïque d'une profession de foi. □

« Laïcité de l'enseignement, progrès social, ce sont deux formules indivisibles. Nous lutterons pour les deux »

Jean JAURÈS

Enseignement religieux en Alsace-Moselle

Un anachronisme qui perdure

L'exception concordataire perdurant en Alsace-Moselle, ce n'est pas du folklore, induit des us et coutumes qui peuvent sembler d'un autre âge. Ainsi par la grâce de la loi Falloux du 15 mars 1850, l'enseignement religieux (une heure par semaine pris sur le temps scolaire) des « cultes reconnus »¹ catholique, protestant et juif est obligatoire... à l'école publique. Pour y soustraire leur enfant, les parents doivent demander une dispense. Ce qui au passage laisse entendre que la situation normale d'une famille est d'être croyante, les mécréants constituant une « communauté » dont on tolère l'irrégion... Les enfants exemptés reçoivent alors un enseignement moral complémentaire.

Les gouvernements s'accommodent de cette situation

Cette sollicitude spirituelle est le pendant scolaire du fait que les cultes reconnus sont rétribués sur le budget de l'État. Aucun gouvernement de droite comme de gauche n'a jamais tenté de mettre fin à cette situation totalement anticonstitutionnelle. Au contraire, sous le gouvernement Jospin - Claude Allègre à l'éducation nationale et Ségolène Royal aux enseignements scolaires-, a été créé un CAPES d'enseignement religieux dont ne bénéficient, allez savoir pourquoi, que les intervenants catholiques et protestants !

Cette situation fait régulièrement l'objet de campagnes locales menées par les associations laïques d'Alsace et de Moselle dénonçant le « régime des cultes reconnus » en général, et celui de l'enseignement religieux en particulier. En juillet 2012, le Collectif des associations laïques avait présenté un programme détaillé de sortie de l'exception locale³.

Surdité gouvernementale

En mars 2015 l'Observatoire de la laïcité (ODL) présidé par Jean-Louis Bianco s'était saisi de cette affaire et avait formulé des propositions qui, mêmes insuffisantes, avaient le mérite de ne pas occulter la réalité d'une situation contraire aux principes de l'École publique. L'ODL préconisait en particulier de « rendre l'enseignement religieux optionnel en l'organisant pour les seules familles volontaires » et d'organiser cet enseignement optionnel en dehors de l'horaire dédié aux enseignements de l'Éducation nationale ». Or, à ce jour, rien n'a chan-

gé ! Le gouvernement est resté sourd aux recommandations de son propre Observatoire.

Appel du 5 avril 2015

Si bien que le 5 avril 2015, les laïques alsaciens et mosellans ont lancé un appel exhortant le gouvernement à faire en sorte que l'État mette « en œuvre, en Alsace et Moselle, dès la rentrée de 2016, les recommandations de l'Observatoire de la laïcité »

Deux ans plus tard, les préconisations de l'ODL ne sont toujours pas appliquées ! Un mystérieux rapport a été commandé, rendu en septembre 2016, puis réécrit pour décembre dernier... et toujours pas publié.

La sainte unicité du droit local

Les pétitionnaires ne demandent pourtant pas la suppression de l'enseignement religieux à l'école publique mais de le rendre optionnel ! L'objection à ces modestes modifications du statut scolaire en terre concordataire relève du prétexte. Il est évoqué « l'unicité du droit local » qui serait ainsi écornée. Comme si modifier l'organisation de l'enseignement religieux dans les écoles publiques pouvait porter atteinte au livre foncier ou à la complémentaire santé ! Le Sénat ne vient-il pas de voter l'abrogation du délit de blasphème sans porter atteinte à cette fameuse « unicité ».

Il existe cependant un risque bien plus important dont on parle peu mais auquel certains pensent beaucoup² : que le « régime des cultes reconnus » soit étendu à l'ensemble du territoire de la nouvelle région Grand-Est qui inclut les départements d'Alsace et celui de Moselle actuellement régis par le concordat et que cette situation élargie serve de modèle pour le retour institutionnel des religions dans le débat public garanti par une laïcité redéfinie. □

¹Rappels que les ministres des « cultes reconnus » sont en ces terres concordataires assimilés à des fonctionnaires d'État. Ainsi les 1460 prêtres et laïcs en mission, pasteurs et rabbins y sont-ils rémunérés par l'État.

²Tout en assurant ne pas vouloir faire du « prosélytisme concordataire », Philippe Richert, président de la région Grand-Est a décidé courant décembre 2016 d'étendre le comité interreligieux existant en Alsace depuis 2004 à toute la Région Grand-Est pour affirmer que « la religion n'est pas renvoyée à la simple sphère privée. Elle est reconnue en tant que telle. »

³<http://www.ufal.org/laicite/pour-lapplication-graduelle-et-negociee-de-la-laicite-en-alsace-moselle/>



Moi Abdoul, toi Marie

DELFORGE, Jean-Claude . Moi Abdoul, toi Marie. Éd. par l'auteur, 2016, 58 p.

Ce récit vous transportera au Burkina Faso et vous fera découvrir les réalités traditionnelles et religieuses de ce pays.

Abdoul, confié dès l'âge de cinq ans à un maître coranique, vivra loin de la capitale Ouagadougou et de sa famille lorsqu'un oncle le soustraira à ce milieu fermé et lui ouvrira les portes de la connaissance en l'inscrivant à l'école publique. Quelques années plus tard, Abdoul verra sa vie bouleversée par une double passion : sa rencontre avec la jolie Marie et son désir de devenir artiste peintre dans ce pays pauvre, traversé par une crise politique grave. Le jeune couple sera confronté rapidement aux préjugés religieux et sociaux...

Jean-Claude Delforge conte de manière riche et délicate la vie d'Abdoul Karim Ouedraogo devenu son ami.

Ce livre est d'ailleurs leur ouvrage puisqu' Abdoul en a réalisé les illustrations pleines de charme.

Laïque convaincu Jean-Claude Delforge est militant du Groupement des éducateurs sans frontières (GREF). C'est par cette action qu'il connaît et aime le Burkina Faso et ses habitants.

Ce livre, édité par l'auteur est imprimé par une association d'aide à la réinsertion de détenus.

Prix de vente : 12 €. Vous pouvez commander cet ouvrage auprès du CREAL.

Fin du délit de blasphème dans les territoires dits concordataires

C'est l'aboutissement d'un long combat mené par les défenseurs de la laïcité contre cette survivance héritée du Code pénal de l'Empire d'Allemagne qui avait annexé ces territoires entre 1871 et 1918 (et entre 1940 et 1945).

Le Journal officiel n°0024 du 28 janvier 2017 a publié le texte mettant fin à cette « anomalie » dans une république laïque. Très étonnamment, cet amendement à la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté introduit dans le code pénal local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les articles 31 et 32 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

L'article 166 du code pénal local, qui concernait explicitement le délit de blasphème est purement et simplement abrogé. L'article 167, sur les entraves au libre exercice des cultes, est remplacé par deux articles d'une loi nationale française¹.

Faire voter cet amendement dans le cadre d'une loi fourre-tout relative à l'égalité et à la citoyenneté a permis aux parlementaires de contourner le débat de fond sur le régime dérogatoire religieux en Alsace et Moselle. Peut-être était-ce le prix à payer pour permettre de porter un premier coup de canif au statut particulier d'Alsace-Moselle ? Situation drolatique cependant qui voit une loi partiellement appliquée sur une portion du territoire national. Il est vrai que jusque là, elle ne l'était pas du tout !

Le Conseil constitutionnel avait rappelé dès 2011 que les régimes dérogatoires religieux de certains territoires de la République n'avaient qu'un fondement historique, qu'ils étaient provi-

soires et qu'ils ne pouvaient évoluer que par un rapprochement avec le droit national.

Cette décision à propos du délit de blasphème, même symbolique puisque juridiquement inapplicable en l'état du droit, montre qu'il est possible de revenir sur les régimes dérogatoires religieux de certains territoires de la République.

On notera cependant que ces deux articles de la loi de Séparation introduits dans le code pénal local de ces 3 départements ne relèvent pas de ceux concernant la liberté de conscience (Titre 1^{er} : Principes) mais ceux relevant de l'entrave à la liberté religieuse d'exercice des cultes (Titre V : Police des cultes). □

¹ Article 31

Sont punis de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association culturelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.

Article 32

Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices.

Nomination à l'archevêché de Strasbourg

Combat laïque reprend, bien volontiers, cette brève du 21 février de l'association Les Profanes qui promeut et défend la laïcité en Moselle.

L'association de défense et de promotion de la laïcité *Les Profanes* apprend avec stupeur la nomination par le Président de la République¹ d'un nouvel archevêque à Strasbourg ayant assimilé l'avortement au terrorisme en février 2015.

Au lendemain des massacres de janvier 2015 Monsieur RAVEL² affirmait dans le bulletin mensuel de l'Aumônerie militaire catholique des Armées que : « *Le chrétien se sent pris en tenaille entre deux idéologies [...] D'un côté, des adversaires déclarés et reconnus : les terroristes de la bombe, vengeurs du prophète. De l'autre côté, des adversaires non déclarés mais bien connus : les terroristes de la pensée, prescripteurs de la laïcité, adorateurs de la République.* »

En poursuivant : « *L'idéologie islamique vient de faire 17 victimes en France. Mais l'idéologie de la bien-pensance fait chaque année 200 000 victimes dans le sein de leur mère. L'IVG devenue droit fondamental est une arme de destruction massive.* » Et de conclure : « *Nous ne devons pas cautionner les folies de l'euthanasie, du mariage pour tous et autres caricatures de Charlie Hebdo.* »

L'association *Les Profanes* condamne ces comparaisons abjectes, s'interroge sur le message transmis par le Président de la République en nommant une telle personne, et rappelle que le Concordat n'a pas sa place dans une République laïque. □

¹ Concordat oblige !

² Luc Ravel, alors évêque aumônier aux armées. Voir à ce propos, *Combat laïque* n° 57 de juin 2015, consultable sur la site www.creal76.fr

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez : vous souhaitez partager une information relative à la laïcité : envoyez-la en utilisant le formulaire « **Lu, vu, entendu** ».
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « **Écrivez-nous** »,
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos amis **et inscrivez-vous (vous et vos amis) à la newsletter !**

Écoles privées hors contrat

Le 26 janvier dernier, le Conseil constitutionnel, saisi par 60 sénateurs, a invalidé l'article de loi par lequel le gouvernement entendait substituer à la simple déclaration, une autorisation préalable d'ouverture d'un établissement scolaire privé.

L'objectif de cet article était de pouvoir modifier par ordonnance le code de l'éducation pour mettre en place, à droit constant, un nouveau régime d'ouverture des établissements privés hors contrat, prévoyant un contrôle *a priori* et non plus *a posteriori*. En effet, pour ouvrir une école privée hors contrat, il suffit de faire une déclaration préalable auprès du maire de la commune, du Procureur de la République, du Préfet et du Recteur de l'académie. Les deux motifs de refus d'ouverture qui peuvent être invoqués sont liés aux bonnes mœurs et à l'hygiène. Presque plus facile que pour ouvrir un bistrot !

Le Conseil constitutionnel rejette l'article de la loi relative à l'égalité et la citoyenneté en raison de « l'atteinte susceptible d'être portée à la liberté de l'enseignement par la mise en place d'un régime d'autorisation administrative. En confiant au Gouvernement, sans autre indication, le soin de préciser "les motifs pour lesquels les autorités compétentes peuvent refuser d'autoriser l'ouverture" de tels établissements, le législateur a insuffi-

samment précisé les finalités des mesures susceptibles d'être prises par voie d'ordonnance ».

Dans sa décision, le Conseil Constitutionnel se rend aux arguments mis en avant par les sénateurs, qui estimaient que « la substitution d'un régime d'autorisation à un régime déclaratif pour l'ouverture d'établissements privés d'enseignement scolaire porte une atteinte disproportionnée à la liberté de l'enseignement et à la liberté d'association. Selon les sénateurs requérants, ces dispositions porteraient aussi atteinte à la liberté de conscience et à la liberté d'entreprendre. »

Liberté d'enseignement, liberté de conscience, liberté d'entreprendre... que de grands principes évoqués dans un même brouet quand il ne s'agissait que de permettre de faire contrôler par les services de l'État à quels individus porteurs de quelle idéologie des parents livrent leurs enfants ! □

Bénédition des cartables

Dans la dernière livraison de Combat laïque était évoquée la possibilité de voir élire un prêtre à la tête de l'université de Strasbourg.

L'ÉCOLE J'Y CROIX
MON CARTABLE EST BÉNI



Nos craintes étaient bien fondées puisque malgré la mobilisation des laïques alsaciens, c'est Michel Deneken, prêtre catholique, spécialiste de christologie et d'ecclésiologie, ancien doyen de la Faculté de théologie catholique qui a été élu. Comment fera-t-il la part entre ses obligations sacerdotales d'obéissance à une hiérarchie cléricale qui entend interdire certaines recherches (en particulier dans le domaine de la fertilité, des travaux sur l'embryon ou la fécondation *in vitro*) et le respect de la liberté de recherche de mise à l'université ?

Les Dernières nouvelles d'Alsace (DNA) du 26 septembre 2016 nous informent de la façon dont le nouveau doyen de l'université de Strasbourg envisage le soutien pédagogique dont les écoliers ont besoin.

Ce 26 septembre, à la chapelle Saint-Michel de Saint-Jean-Saverne, il était procédé par le curé Breesé de la communauté de paroisses du Piémont Saint-Michel à « la bénédiction des enfants avec leurs cartables » ironiquement appelée par les mauvais esprits « bénédiction des cartables »¹.

C'est ce qu'a tenu à préciser Michel Deneken par ces mots : « Il s'agit moins de bénir des objets que la réalité qu'ils renferment et révèlent » c'est-à-dire « la vie des enfants scolarisés, leur apprentissage des savoirs et de la vie en société ».

¹ Inscrite au rituel catholique des bénédiction depuis 1984, cette pratique aurait tendance à se développer.

« La laïcité, c'est la loi qui garantit le libre exercice de la foi aussi longtemps que la foi ne prétend pas dicter sa loi. Nous sommes pour le primat du droit positif sur toute législation dite d'inspiration métaphysique, religieuse, transcendante. »

BENCHEIKH Ghaleb (président de la Conférence mondiale des religions pour la paix)

Détournement de fonds publics ou la délinquance astucieuse au Sénat

Des dizaines de sénateurs de droite sont concernés par ce siphonnage, au moins cinq d'entre eux sont mis en examen pour « détournements de fonds publics » et « recel de détournement de fonds publics ». Ce sont les policiers de la BRDA (Brigade de répression de la délinquance astucieuse) qui mènent cette enquête complexe.

La tuyauterie assez compliquée remonte à 2002 quand Juppé et Chirac créent l'UMP (Union pour un mouvement populaire) pour rassembler les droites en agrégeant deux groupes à côté du RPR (Rassemblement pour la république) : les Républicains indépendants (RI, giscardien libéral) et l'Union des centristes. C'est alors qu'une partie des sénateurs, pour prix de leur adhésion à l'UMP, réclame qu'une part des 30 000 € versés par élu par l'État aux groupes politiques leur revienne, c'est le système des « *bouilleurs de cru* », privilège censé s'éteindre depuis 1960 avec ses bénéficiaires. Éric Woerth, alors trésorier de l'UMP, rétrocédera 4 à 5 millions d'euros entre 2005 et 2008. Les sommes n'étaient pas versées directement aux sénateurs mais d'abord au groupe UMP du Sénat, puis en partie à l'URS (Union des républicains du Sénat), association créée pour l'occasion, présidée et domiciliée au château du marquis Henri de Raincourt (ex RI) tandis qu'André Dulait (ex centriste) en était le trésorier. Mais une filouterie peut en cacher une autre. Sur les 7 500 € « crédits collaborateurs » par sénateur versés par le Sénat au groupe UMP, une partie fuit vers l'URS qui en reverse une part aux élus - jusqu'à 16 000 € en chèques -, c'est la « *ristourne* » appelée aussi « *pizzas* ». On le sait, nos sénateurs sont attachés aux traditions, c'est ainsi qu'ils tiennent à leurs « *étrennes* » et avaient pris l'habitude, entre 2003 et 2014, de défilier dans le bureau de la comptable du groupe UMP pour recueillir un chèque de 8000 € avant Noël ! De l'aveu de certains ces sommes ne servaient pas qu'au travail parlementaire, mais étaient à usage discrétionnaire y compris personnel. Parmi les dizaines de bénéficiaires figurent Jean-Claude Gaudin, sénateur-maire de Marseille et Hubert Falco, sénateur-maire de Toulon. Ces pratiques ont cessé pour certaines en 2009 et pour d'autres

en 2014, surtout après les révélations de la presse et après l'ouverture d'une enquête judiciaire. L'association contre la corruption Anticor a porté plainte à l'encontre « *de tous les sénateurs en ayant bénéficié* ». Ça fait du monde entre la liste des « *bouilleurs* », des « *étrennes* », des « *ristournes* », sans compter les cumulards. Dénonçons tous ces assistés !

Le fait que l'enquête porte sur la période 2009-2014 alors que le siphonnage durait depuis 2003 permet pour l'instant à **François Fillon** d'éviter les investigations, mais Mediapart (29 janvier et 5 février)* montre que lors de son mandat entre 2005 et 2007, le sénateur d'alors a bénéficié de la manne.

« *Vous êtes des fouille-merde, vous n'avez rien d'autre à faire qu'à enquiquiner un vieillard* ». C'est ce qu'a déclaré à Mediapart, André Dulait, sénateur retraité, dernier mis en examen (il y en aura d'autres...) avant Henri de Raincourt, François Tual, Michel Talgorn, René Garrec et... **Jean-Claude Carle**, sénateur de Haute-Savoie, ancien trésorier du groupe UMP du Sénat, ancien vice-président du Sénat et entre autres, ancien membre du Haut Conseil de l'évaluation de l'école, du Comité de l'éthique du loto sportif...

La prodigalité du sénateur Carle est proverbiale, mais elle ne s'exerce jamais en faveur de l'École publique. C'est bien lui l'auteur de la loi de 2009 qui oblige les communes à payer la scolarité (forfait communal) des enfants de ses administrés qui fréquentent l'école privée d'une autre commune. C'est un orfèvre en matière de détournements de fonds publics.

Source : articles de Mediapart de Mathilde Mathieu (13.12.2016 ; 23.01, 26.01 et 29.01 2017)

*Dans l'article de Mathilde Mathieu du 05.02 sont reproduits 2 chèques en fac-similé au bénéfice de Fillon, l'un signé par Henri de Raincourt, l'autre par Jean-Claude Carle.



Laïcité dans l'enseignement supérieur

L'Enseignement supérieur et la Recherche font l'objet d'entorses de plus en plus nombreuses au principe de laïcité.

L'intégration des « universités » catholiques de Lille et de Lyon dans des Communautés d'universités et d'établissements (COMUEs) constitue des violations manifestes de la neutralité, qui est un principe général du droit français du service public. Des représentant.e.s de facultés privées et confessionnelles, même reconnues « d'intérêt général », n'ont pas vocation à siéger dans les instances des regroupements d'universités. Il est à craindre que de tels montages juridiques, autorisés par la loi Fioraso de juillet 2013, ne se multiplient, au risque de voir l'État subventionner de plus en plus massivement des établissements confessionnels au détriment du service public, c'est-à-dire de l'État lui-même.

De même, l'élection le 13 décembre 2016 d'un prêtre et profes-

seur de théologie, à la présidence de l'université de Strasbourg suscite de vives inquiétudes. Ni l'exception concordataire, ni la singularité historique de deux facultés de théologie au sein de cet établissement ne sauraient justifier une entorse supplémentaire au principe républicain de la neutralité des services publics.

Une université d'État n'a pas vocation à assurer la formation religieuse des ministres du culte.

Si l'université et la recherche françaises ont un rôle important à jouer aussi bien dans la compréhension des religions que dans la production de savoirs relatifs à la laïcité, elles doivent aussi être préservées de toute tentation apologétique ou prosélyte, comme de toute forme d'ingérence des religions dans leur fonctionnement et leurs institutions.

Sources : Communiqué de presse SNESUP-FSU du 9 déc 2016
Le Monde 2016/12/13

Saluds de pauvres ?

« Si j'étais chômeur, je n'attendrais pas tout de l'autre, j'essaierais de me battre d'abord » a déclaré Emmanuel Macron, encore ministre, visant tous ces « assistés » au nombre desquels les bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active).

Et pourtant les caisses d'allocations familiales (CAF) font tout pour rogner cette allocation de 535 € pour une personne seule. Pour calculer le RSA versé par les départements, la CAF prend en compte le patrimoine immobilier comme les économies du demandeur. Une taxe de 3 % est déduite du RSA sur l'épargne, même pour un livret A qui rapporte royalement 0,75 % d'intérêts. Peu de bénéficiaires se plaignent, certains demandeurs culpabilisent d'être propriétaires ou d'avoir une épargne, beaucoup ne touchent pas une allocation complète. Mais quelques-uns portent plainte contre le département et gagnent devant le tribunal administratif. *« Comme j'ai mis de côté 33 000 € (en 33 ans de boulot) dans lesquels je pioche pour me tenir à flot, la CAF défalque de mon RSA annuel 3 %... »*¹ Ainsi, pour à peine 1000 € épargnés par année de travail, qui lui rapportent au plus 500 € par an, Gilles voit dans le même temps son RSA ponctionné de 900 €. Normalement, le RSA doit continuer à être versé 3 mois après le retour à l'emploi souvent partiel ou précaire. *« Que je travaille 4 heures ou dix jours le trimestre précédent, mon RSA s'arrête »* témoigne Théo¹.

Mais qui sont les vrais assistés ?

Certaines de ses ponctions ou réductions sont illégales, ce qui n'empêche pas le MEDEF et ses adorateurs de vouer aux gémonies les « assistés ». Au moment où se tenait le forum de Davos, l'ONG Oxfam révélait que les 8 milliardaires les plus riches possèdent autant que la moitié de l'humanité, soit 3,7 milliards de personnes² ! Oui, mais les pauvres fraudent nous rétorquera-t-on peut-être. Certes, mais incomparablement moins que les riches et les entrepreneurs. Cette fraude est même marginale : son montant détecté est de 100 millions € pour 2,5 millions de foyers allocataires au RSA représentant 5,3 millions de personnes en 2015.³ La fraude fiscale constatée est de 3,48 milliards d'euros. On estime que celle à la TVA est de 14 milliards, 20 milliards pour le travail au noir. Mention spéciale pour l'impôt sur les sociétés, la fraude estimée (de 23 à 32 milliards), représente de 40 à 55 % des montants collectés.

Par contre, le non recours aux diverses prestations représente pour l'État une économie de 11 milliards (5,3 pour le RSA, 4,7 pour les prestations familiales et le logement et 828 millions pour l'APA, allocation personnalisée). Les vrais assistés, qui cumulent fraudes et aides, ne sont-ils pas à rechercher parmi les bénéficiaires du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) pour un total de 22,7 milliards : La Poste, la SNCF, Peugeot, Carrefour, BPCE (Banque populaire Caisse d'épargne), Casino, Auchan, Renault... pour ceux qui rendent publics leurs chiffres, ce qui n'est pas le cas de SFR, Bouygues⁴... Ces fauchés ne sont pas au nombre des 4 millions de mal logés en France ni des 9 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté parmi lesquelles 2 millions d'enfants. **Comme le souligne l'ONG Oxfam, « la colère des populations contre les inégalités secoue déjà le monde politique » et pourrait ne pas être étrangère à l'arrivée au pouvoir de Trump aux États-Unis comme d'autres dirigeants libéraux, réactionnaires, antiféministes, menaçant les étrangers, migrants ou musulmans dans cette période dangereuse. Les femmes continuent de fournir les gros bataillons de pauvres se situant au bas de l'échelle dans des secteurs à bas salaires. Winnie Byanyima, directrice d'Oxfam s'indigne : « Les inégalités enferment des centaines de millions de personnes dans la pauvreté, fracturent nos sociétés et affaiblissent la démocratie ». La persistance des inégalités, leur accroissement rapide, menacent en effet la liberté et la démocratie si le combat social n'arrive pas à changer la donne pour que l'espoir change de camp, celui des 99 %.**

¹www.mediapart.fr/journal/economie/310117/epargne-et-rsa-ne-font-pas-toujours-bon-menage (01.02.17)

²<https://www.oxfamfrance.org/communique-presse/justice-fiscale/davos-2017-huit-personnes-possedent-autant-que-moitie-plus-pauvre> (13.01.17)

³<https://www.atd-quartmonde.fr/n28-les-pauvres-sont-des-fraudeurs/> (23.10.201)

Fakir N° 78, pages 12 et 13

Fâcheuse méprise

Voilà qui montre combien les voies du seigneur sont impénétrables et que le chemin de la révélation reste mystérieux.

Alors que les élèves de l'école catholique Amélie-Fristel-Saint-Joseph de Saint-Malo avaient en toute innocence tiré les rois, pouvait-on prévoir que se nouait là un drame ?

La petite fête s'était pourtant bien passée. La reine du jour, une élève de CE2, était impatiente de montrer à ses parents la fève très originale qui lui avait valu la couronne.

Des parents qui faillirent s'étrangler quand ils examinèrent de plus près le trophée qui représentait sans doute possible à leurs yeux avertis un couple en plein ébat sexuel. Sans doute possible d'autant qu'on pouvait y lire une information instructive : « levrette ». Sans doute, cette figurine faisait-elle partie d'une suite érotique qui ne manquera pas d'intéresser les fabophiles toujours amateurs de séries complètes pour peu qu'ils

rassemblent l'ensemble des pièces de ce Kâma-Sûtra pâtissier. L'affaire fit grand bruit dans le landerneau des parents d'élèves. Les plus plaideurs suggérant de porter l'affaire devant les tribunaux comme le rapporte *Le Télégramme* du mercredi 11 janvier.

Bien vite on comprit que ce n'était pas la main de Satan qui avait glissé la sulfureuse fève dans la royale galette.

Fâcheuse méprise : sans malice, le boulanger avait échangé la galette destinée à la classe de l'école catholique avec celle destinée aux membres d'un club de rugby... pour le coup décisif.

Les esprits s'apaisèrent quand le boulanger distrait mais confus présenta ses excuses aux parents.

Civitas en campagne

« À la sainte Catherine tout prend racine » nous dit le dicton. Cela a dû inspirer le très extrême droitier mouvement traditionaliste catholique Civitas qui en septembre 2016 s'est transformé en un parti politique et a fait savoir qu'il présenterait des candidats aux prochaines législatives.

Pour lancer sa campagne, Civitas (en partenariat avec la Coalition pour la Vie et la Famille) organise courant mars une fête à Rungis dite du « Pays Réel » dont l'affiche utilise l'image du clocher de la célèbre église Sainte-Catherine de Honfleur nous apprend Paris-Normandie du 3 février.

Ce qui n'est pas du goût de Michel Lamarre, maire de cette charmante cité touristique connue pour ses maisons pittoresques, son vieux bassin, ses peintres précurseurs du mouvement impressionnistes (Gustave Courbet, Eugène Boudin, Claude Monet, et Johan Barthold Jongkind) et ses illustres natifs Alphonse Allais et Erik Satie. L' élu ne souhaite pas voir sa ville indirectement associée à une opération de propagande politique d'extrême droite.

Hélas, il semble que le maire du port normand, qui a consulté l'avocat de la ville, ne puisse pas s'opposer à cette captation d'image. Alain Escada, président de Civitas, jure n'y être pour rien, « *cette église comme toutes celles de France, fait partie du patrimoine et personne ne peut aujourd'hui estimer en avoir la propriété* ».

L'église Sainte-Catherine de Honfleur figurera donc sur l'affiche annonçant la Fête du Pays Réel qui devrait mettre en va-

leur la France rurale « *au travers de nombreux stands illustrant l'histoire, la foi, les coutumes, le patrimoine, la culture, la savoir faire, la gastronomie et le dynamisme de ce Pays Réel* ». Ce sera pour le président de Civitas l'occasion d'accueillir Carl Lang et Jean-Marie Le Pen pour sceller, dans la perspective des élections législatives de 2017, un accord politique entre Civitas, le parti de la France et les Comités Jeanne.

Doutons qu'au cours de cette fête du Pays Réel, les Gymnopédies d'Érik Satie soient présentées. En 2016, pour fêter le 150^e anniversaire de sa naissance, la municipalité d'Arcueil où il a vécu et où il est enterré, a souhaité organiser des festivités. Lors du conseil municipal délibérant du budget à y aller, un élu d'opposition du Front National a objecté qu'il n'était pas question de mettre un euro d'argent public dans la célébration « *d'un membre du parti communiste alcoolique* ».

Pour conjurer la bêtise que combattait Érik Satie (précurseur du surréalisme, du minimalisme, de la musique répétitive et du théâtre de l'absurde), écoutons l'humoriste Alphonse Allais : « *Par les bois du djinn où s'entasse de l'effroi, / Parle et bois du gin, ou cent tasses de lait froid* ».



Des catholiques veulent rendre à l'Église sa virilité

Des laïcs et des prêtres multiplient les stages pour aider les hommes à se réconcilier avec leur masculinité. Selon eux la masculinité est une vocation, un appel de Dieu. « *On peut être pleinement homme sans être machiste et dominateur* ».

Ces initiatives sont l'un des fruits du mouvement de réaffirmation catholique qui s'est produit en 2013 lors des manifestations contre le mariage entre personnes d'un même sexe.

Au cœur des hommes, Optimum, Association Pater... les offres se multiplient qui sont spécifiquement destinées à des hommes à la recherche de leur masculinité et de leur place dans l'Église.

Lors de conférences, de stages et maintenant lors de camps organisés le temps d'un week-end prolongé, des courants de l'Église (en particulier la communauté de l'Emmanuel) s'attachent à faire prendre conscience à leurs fidèles de sexe masculin des désirs profonds de leur cœur d'homme.

Ces désirs spécifiquement masculins seraient des aspirations au combat, des aspirations à faire revivre le guerrier trop longtemps étouffé par une Église couveuse, féminisée.

Les animateurs de ces rencontres puisent des références et des techniques auprès de milieux évangélistes d'Outre-Atlantique ou importent en France l'organisation de bienfaisance catholique américaine des chevaliers de Colomb asso-

ciation exclusivement masculine.

Rassurant, un intervenant déclare : « *Nous ne sommes surtout pas là pour réveiller la guerre des sexes* ».

D'autres trouvent même des vertus aux études de genre. Surprenant !

Surprenantes également les conclusions qu'en tirent ces religieux.

« *C'est le regard du père qui conforte la fille ou le garçon dans sa féminité ou sa masculinité.* »

« *Si l'on veut démontrer que les garçons et les filles ont des différences, il faut avoir des propositions d'éducation différenciées car la fille n'a pas d'acquisition du genre à faire.* »

« *Le garçon doit faire un travail initiatique, il faut qu'il fasse un tour dans la communauté des hommes pour pouvoir revenir dans la communauté des femmes.* »

Les déclarations citées en fin d'article ne manquent pas d'intérêt.

« *L'islam se développe sur ce manque de virilité. Il pose ces questions. Ils nous demandent : pourquoi n'êtes-vous pas plus forts ? Ils ne comprennent pas qu'on rentre la tête dans les épaules.* »

Certains réfléchissent aux moyens d'adapter ces camps « *à des jeunes des cités* ». □

Notes de lecture d'un article du Monde du 26 décembre 2016

« Que la femme écoute l'instruction en silence, avec une entière soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme : mais elle doit demeurer dans le silence. »

(1^{ère} Ép. de Timothée / 2:11-14)

Paul de TARSE

Féminisme et laïcité

Cet article est un abrégé librement rédigé de celui de Teresa Pardina publié par le numéro 65 de la revue Chimères en 2007.

Teresa López Pardina est professeure de l'Enseignement secondaire, docteure en philosophie.

Membre du Conseil de l'Institut des recherches sur les Femmes de l'Université Complutense de Madrid.

On ne saurait trop recommander de retrouver l'intégralité du texte : <http://www.cairn.info/revue-chimeres-2007-3-page-137.htm>

Pour Henri Peña Ruiz, la laïcité « consiste à affranchir l'ensemble de la sphère publique de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière » ce qui suppose une émancipation simultanée des personnes, de l'État et des institutions publiques. Le terme « laïcité » fait aussi référence à l'idéal universaliste du peuple souverain dont l'unité exclut tout type de privilège, tant des groupes que des individus. Cela implique « trois exigences indissociables : la liberté de conscience assortie de l'émancipation personnelle, l'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine, de sexe, ou de conviction spirituelle, et la visée de l'intérêt général, comme seule raison d'être de l'État ».

Une pensée émancipatrice

Le féminisme est une pensée émancipatrice qui réfute les différences entre les sexes, du point de vue ontologique, moral et psychosocial. Cette affirmation, conviction mentale et idéal politique, suppose la laïcité. Sans cette condition, il n'y a pas de liberté authentique ni d'égalité entre hommes et femmes. Mais si la République française se définit comme État laïque, nous ne pouvons néanmoins pas déduire qu'elle constitue pour autant une société féministe. Si nous sommes au temps du féminisme, nous n'avons pas encore atteint le stade de sociétés pleinement féministes où les libertés fleurissent et où l'égalité comprenant l'abolition des distinctions fondées sur le sexe est pleinement établie.

Féminisme et laïcité sont, ensemble, fruits de la pensée moderne qui fait de la raison l'instrument exclusif du savoir, rendant pour le coup irrationnelles les différences de naissance (de classe comme de sexe) piliers de la société traditionnelle. Pour le cartésien Poullain de la Barre (1647-1725), si la raison n'a pas de sexe, les discriminations de type social et culturel appliquées aux femmes n'ont pas de sens.

Le féminisme dans le débat public

Un siècle plus tard, la pensée féministe entrant dans le débat public, Condorcet réclame, dans une proposition adressée à l'Assemblée nationale, en 1790, la reconnaissance des mêmes droits pour les personnes des deux sexes et donc l'extension du droit de citoyenneté aux femmes. Olympe de Gouges, soutiendra le droit des femmes à la citoyenneté en affirmant que si celles-ci sont des êtres humains, de la même nature que les hommes, il serait irrationnel de penser que seuls les hommes ont des droits. En 1791, elle élaborera une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne avec ses 17 articles, parallèles à ceux de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

La laïcité s'appuie sur l'argument de l'émancipation des personnes et le féminisme sur l'argument selon lequel le sexe n'est pas un motif de discrimination pour la citoyenneté. Dans les deux cas, la méthode est de rendre irrationnel l'ordre de choses qu'il faut changer : pour la laïcité, la discrimination par la naissance, pour le féminisme, la discrimination par le sexe.

Nature ou culture ?

Mary Wollstonecraft (1759/1797), l'une des pionnières du fé-

minisme adoptera cette même méthode, dans sa polémique avec Rousseau qu'elle admire pour ses théories politiques, en soulignant ses incohérences théoriques et en rejetant son double concept de la nature humaine en fonction du sexe, dénonçant l'imposture intellectuelle développée par Rousseau consistant à considérer comme nature ce qui est culture.

Wollstonecraft conteste l'existence d'une féminité face à la masculinité comme deux éléments qui différencieraient les femmes des hommes et qui conditionneraient leur compréhension du monde, leurs habiletés, leurs capacités et leurs activités. Elle dénonce la contradiction de Rousseau qui après avoir affirmé que tous les êtres humains naissent libres et égaux et proposé le contrat social pour légitimer politiquement cette égalité, affirme comme de nature, la différence des hommes et des femmes prenant pour acquise la condition des femmes qu'il a autour de lui pour définir ce qu'est la femme. Prenant ainsi pour nature ce qui est un préjugé culturel.

Mary Wollstonecraft mène les arguments de Rousseau vers une rationalité plus exigeante. Rousseau dans le Contrat social posait les bases du laïcisme, elle, de son côté, élaborait les premières formulations de la pensée féministe élargissant le domaine de la raison vers un espace plus vaste où il y aurait encore des préjugés à démasquer.

Naître femme ou le devenir ?

Simone de Beauvoir au xx^e siècle, poursuivant le débat entre nature et culture, combattra à l'aide de la raison les irrationalismes pour montrer qu'on ne naît pas femme mais qu'on le devient.

S'appuyant sur l'analyse des mythes, liés de près aux religions, elle montre que ce monde où nous vivons est une construction culturelle faite, au nom de(s) Dieu(x) par les hommes. Les mœurs, les croyances, la législation sont autant d'instruments culturels au moyen desquels la société élabore ce qu'on qualifie de féminin. La femme doit construire son être à travers ce que les hommes, au nom de(s) Dieu(x) lui disent qu'elle est. Beauvoir retrouve dans les religions du Livre, les mœurs, la distribution du pouvoir familial, l'éducation donnée aux filles, la littérature, les lois et la structure du pouvoir qui, dans toutes les sociétés, sont patriarcales. Dès l'enfance, les filles reçoivent le message selon lequel elles sont de nature mentale autre que celle des garçons et comme telles vouées à un destin inéluctable inscrit dans les mœurs familiales et sociales. Toutes ces valeurs se voient ratifiées par les lois ; c'est

pas permis par la loi, pas plus que l'utilisation des contraceptifs .

De l'État laïque à la laïcité

Parmi tous les pays européens, seule la France se définit comme un État laïque. Ailleurs la séparation des compétences entre l'État et les Églises s'est effectuée petit à petit en fonction des particularités de chaque pays. Pourtant, si la sécularisation peut être décrite comme une séparation de la sphère religieuse et des compétences propres de l'État, le plus haut degré de séparation est celui de l'État laïque. On ne parle de laïcité que lorsqu'on se réfère au maintien de la religion dans la sphère privée, en l'écartant ainsi de la sphère politique, qui est la sphère publique. Le mariage, la magistrature, l'école, la santé, les institutions publiques doivent respecter les règles religieuses établies par la loi car elles concernent tous les citoyens. Lorsque cette séparation n'existe pas, la religion s'infiltré dans les pratiques quotidiennes de la vie sociale et affecte particulièrement les femmes, qui sont le collectif le plus vulnérable dans les sociétés patriarcales.

Dans les pays de tradition musulmane la persistance de la fusion du politique et du religieux rend très périlleuse l'expression des féministes comme Nawal-el-Saadawi¹ qui soutient que toutes les considérations sur l'infériorité des femmes par rapport aux hommes viennent des religions. Nawal-el-Saadawi qui se déclare radicalement laïciste, a dû s'exiler après avoir été menacée de mort. Elle s'est attachée à une étude comparative des trois religions du Livre à partir de l'idée qu'elles sont toutes sources d'oppression pour les femmes.

Laïcité et conditions sociales

Dans plusieurs pays européens sont apparus des problèmes sociaux et des tensions politiques, ayant parmi leurs causes cette infiltration subtile de la religion sous forme de croyances morales, sexuelles, sociales. Ces situations de repli identitaire sont elles-mêmes le produit de causes de type social comme

le chômage, la pénurie des équipements éducatifs, sanitaires, récréatifs et le manque de perspective de futur pour une jeunesse que les États européens ne se sont pas souciés d'intégrer comme ils l'auraient dû.

La religion fonctionne alors comme un renforcement des mœurs et de l'identité comme l'a montré l'historienne tunisienne Sophie Bessis. Les femmes sont les premières victimes de la multiplication des interdits et des tabous.

La dénonciation de ces préjugés ou bien les conduites qui ne répondent pas à la soumission exigée par eux, provoquent des réponses violentes de la part de ceux qui les défendent au nom de l'« identité culturelle » ou qui les justifient au nom du « droit à des formes de conduite propres à une culture ».

Au XXI^{ème} siècle, le féminisme continue à revendiquer l'égalité entre les sexes, comme l'ont fait des siècles auparavant Poullain de la Barre, Mary Wollstonecraft ou Simone de Beauvoir, et les féministes sont toujours conscientes du danger que représentent, pour leurs objectifs, les contraintes induites par la religion. C'est pourquoi les féministes issues de cultures non européennes comme la Somalienne Aayan Hirsi Ali, l'algérienne Zazi Zazu, l'Irannienne Chahdortt Djavann ou la Tunisienne Sophie Bessis, invoquent les virtualités de l'État laïque comme garantie de protection des droits des femmes, c'est-à-dire comme cadre indispensable pour obtenir l'égalité entre les sexes. □

¹ **Nawal el Saadawi** est une écrivaine égyptienne née le 27 octobre 1931 près du Caire . Médecin psychiatre et féministe elle est emprisonnée en 1981 pour s'être opposée à la loi du parti unique sous Anouar el-Sadate. Son livre *Mémoires de la prison des femmes* relate cet épisode. Libérée sous Mubarak elle fonde en 1982 l'*Association arabe pour la solidarité des femmes* qui est interdite en 1991. Elle a publié en janvier 2007 une pièce de théâtre en arabe intitulée *Dieu démissionne à la réunion au sommet*. Jugé blasphématoire par l'université islamique du Caire, ce livre a été retiré de la vente avant même l'ouverture du procès qui lui est intenté.

La liberté d'expression au cœur des enjeux de société.

Tel était l'intitulé d'un colloque auquel assistait une adhérente du Creal 76 et qui s'est déroulé le 11 janvier dernier au Sénat, à l'invitation de la sénatrice Françoise Laborde, en partenariat avec le comité de soutien à Djemila Benhabib qui a animé une table ronde et de l'association EGALE (Égalité Laïcité Europe). Ce colloque a permis d'entendre quatre voix venues d'Iran, de Kabylie, de Tunisie et du Maroc contre les fondamentalismes religieux. Les intervenant-e-s d'une seconde table ronde animée par Martine Cerf, présidente de EGALE, ont pu disséquer les pressions exercées contre la liberté d'expression jusque dans les instances de l'ONU. Des témoignages et analyses de Belgique, France, Suisse, Québec décrivent les agissements et entraves de toutes sortes contre la liberté d'expression, dont sont notamment victimes les femmes maintenues dans une soumission rendue visible. Nous ne pouvons qu'approuver la phrase de Gérard Biard prononcée en introduction : « *Chaque parcelle de liberté qu'on accepte d'abandonner ne fait qu'annoncer le prochain recul, le prochain renoncement* ».

Pour écouter en intégralité les différents témoignages et analyses :

<http://www.egale.eu/news/1247/59/ecoutez-ou-regardez-les-intervenants-au-colloque-du-11-janvier-2017.html>

« L'esprit critique va de pair avec la liberté de conscience. C'est une valeur essentielle de la laïcité. »

Henri PEÑA-RUIZ

Les pires ennemis du combat laïque et du combat social

Dans un contexte international où les inégalités explosent, les régressions sociales nourries par la compétition internationale et une féroce exploitation des pays et populations du sud génèrent des replis identitaires nationalistes ou religieux alimentés par des groupes qui instrumentalisent la religion. Les guerres et conflits jettent sur les routes des cohortes de réfugiés essentiellement accueillis dans les pays limitrophes. L'Europe se barricade contre l'arrivée des migrant-e-s à coup de marchandages

honteux, sous-traitant sa politique de rejet avec les pays hors espace Schengen comme la Turquie, la Lybie, le Maroc... Le petit nombre finalement parvenu en France est maltraité laissant l'extrême-droite alimenter des campagnes haineuses. Il n'y a de pire ennemi du combat laïque comme du combat social que les droites extrêmes souvent appuyées par un fondamentalisme religieux ami du libéralisme le plus dur, obstacles aux droits humains fondamentaux comme à une émancipation individuelle et collective. Nous publions un extrait de l'appel de VISA (vigilance initiatives syndicales antifascistes) dans cette période où l'extrême-droite française se renforce sans presque mener campagne.

VISA est une association intersyndicale composée d'une cinquantaine de structures syndicales : la FSU et plusieurs de ses syndicats, l'Union Syndicale Solidaires et plusieurs de ses syndicats, des fédérations et des syndicats de la CGT, de la CFDT, de la CNT, de l'UNEF et le Syndicat de la magistrature.



Appel de VISA « Pour l'unité syndicale face à l'extrême-droite »

La situation a rarement été aussi grave depuis février 1934 et les défilés de ligues fascistes. Comme à cette sombre époque, les organisations d'extrême droite tentent d'occuper la rue et la parole raciste se libère de plus en plus.

Les identitaires manifestent contre la construction de mosquées, agressent des musulman-es et des militantes progressistes ; les intégristes catholiques défilent contre l'égalité des droits ; le Front national organise une campagne de manifestations contre l'accueil des réfugiés ; des groupuscules d'extrême droite en profitent pour dégrader des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) où les réfugiés sont hébergés...

Dans les villes qu'elle occupe, l'extrême droite mène une politique antisociale, antiimmigré-es et antisyndicale. Dans son programme électoral soi-disant économique et social, le FN courtise le petit patronat français, divise la classe ouvrière entre français et étrangers, entre chômeurs et salarié-es, et il instrumentalise la laïcité contre les musulman-es. De plus, le FN est le seul parti politique à vouloir supprimer notre syndicalisme pour réinstaurer corporatisme et paternalisme.

Pourtant, les intentions de vote pour le FN progressent et confirment une « extrême droitisation » d'une partie de la population, ce qui s'oppose à notre vision solidaire et égalitaire de la société.

Cela dit, des ripostes à ce climat délétère s'organisent : collectifs de vigilance dans les villes occupées, sites Internet antifascistes, collectifs de soutien aux réfugiés, initiatives intersyndicales délocalisées depuis le 29 janvier 2014, formations syndicales, livres, bandes dessinées...

VISA prend sa part dans ce travail (publications de brochures, formations, interventions dans les instances syndicales, articles d'analyse sur visa.org ...) et relaie les analyses et réactions syndicales face aux agissements de l'extrême droite.

Nous considérons qu'il faut franchir ensemble un palier supplémentaire à l'approche des élections présidentielles et législatives. Comme en 1934, le syndicalisme doit s'unir face à l'imposture sociale et électorale de l'extrême droite en expliquant clairement et concrètement aux salarié-es que le FN demeure leur pire ennemi.

Réunies en assemblée générale le 3 décembre, les membres de VISA, représentant une cinquantaine de structures syndicales de la CGT, de SOLIDAIRES, de la FSU, de la CFDT, de la CNT et le Syndicat de la Magistrature, appellent à renforcer l'unité syndicale pour faire barrage aux idées d'extrême droite, dans les têtes, dans la rue et dans les urnes. [...]

Paris, le 19 décembre 2016

Liens utiles (accès à des brochures, vidéos, témoignages, actions...) : <http://www.visa-isa.org/> et <http://www.rasfrontrouen.com/>



Dérive sécuritaire irrationnelle en Europe

Au moment où en France l'état d'urgence désormais pérennisé se révèle liberticide, où la revendication policière influence l'écriture des lois, Amnesty International pointe les dangers de la dérive sécuritaire en Europe dans son dernier rapport. « On est en train de démanteler pierre par pierre tout l'édifice de protection des droits de l'homme qui a été bâti depuis la seconde guerre mondiale ». En France, ces reculs ne peuvent pas être justifiés dans « la lutte contre le terrorisme » par une efficacité qui n'est pas au rendez-vous et dont rien ne prouve qu'elle aurait été inférieure en respectant le droit habituel et le cadre judiciaire. L'avalanche de lois adoptées en Europe à un rythme soutenu a sapé les libertés fondamentales, le droit d'asile, a instauré une surveillance de masse et donné aux forces de l'ordre des pouvoirs exorbitants. Mais le plus grave est l'inversion du raisonnement :

« L'idée selon laquelle le rôle du gouvernement est d'assurer la sécurité afin que la population puisse jouir de ses droits a laissé la place à l'idée que les gouvernements doivent restreindre les droits pour assurer la sécurité ». A cela s'ajoutent des discours déshumanisants qui des Philippines aux USA en passant par la Hongrie ou la Turquie, mais aussi un peu partout dans les discours des droites extrêmes, désignent des groupes entiers de population comme boucs émissaires, au premier rang desquels les réfugié-e-s ou les migrant-e-s. Nous ne pouvons que partager cette mise en garde d'Amnesty contre « la haine, la peur et le repli sur soi », et en France « dans le cadre des élections [...] qui vont avoir lieu en 2017 ».

Source : Le Monde des 17.01 et 22.02 2017

Échos du Monde

BRÉSIL

Un pays où les athées et agnostiques subissent des discriminations et des menaces.

La population du Brésil est très majoritairement de confession catholique. Pourtant le nombre de catholiques y décroît régulièrement, d'une part à cause de la montée en puissance des églises évangéliques, mais aussi en raison d'une proportion croissante d'athées.

Selon les chiffres donnés devant l'Assemblée générale de la Conférence des évêques du Brésil, les athées représenteraient 8,9 % de la population en 2016 alors qu'ils étaient 7,9 % en 2010.

Des associations d'athées pour former un contre-pouvoir face aux évangélistes et pour défendre les athées devant les tribunaux.

Il ne fait pas bon être athée au Brésil : en effet, 42 % de la population admet avoir

du ressentiment pour les athées, 17 % de la haine et 25 % de l'antipathie.

La montée en puissance des évangélistes et surtout leur élection à la tête de municipalités de grandes villes du pays comme Sao Paulo, a poussé des athées militants à fonder des associations.

Ainsi, l'Association rationaliste de sceptiques et athées (ARCA), organise des réunions mensuelles un peu partout au Brésil, afin de faire contrepoids au pouvoir évangélique.

Depuis 2008, une autre association, l'Association d'athées et d'agnostiques (ATEA) apporte un soutien juridique aux athées victimes de discriminations, d'insultes ou de menaces.

Par exemple, en juillet 2010, un présentateur de télévision avait affirmé que l'absence de croyance provoquait l'individualisme, la barbarie et que les athées étaient des « personnes du mal ». En se référant à un crime commis sur un enfant

de deux ans il affirmait : « Cela ne peut être que l'œuvre de personnes qui n'ont pas Dieu dans leur cœur ». Poursuivi en justice par l'ATEA, ce présentateur a été condamné en 2015 pour « discrimination envers les athées ».

Aujourd'hui, l'association qui compte 17 000 membres, est invitée dans des émissions de télévision afin de présenter l'athéisme ou de participer à des débats.

Pour une laïcité effective

Le but de l'ATEA est de faire pression auprès des instances politiques et religieuses pour, dans un premier temps, supprimer la loi qui permet l'exonération d'impôts aux Églises et interdire les cultes dans la Chambre des conseillers municipaux à Sao Paulo, pour enfin espérer aboutir à la laïcité au sein de l'État.

Source : <http://geopolis.francetvinfo.fr/bureau-bresil/2016/11/24/bresil-les-athees-sortent-de-lombre.html>

U.S.A

Trump et l'église américaine contre l'avortement

Dans une déclaration publiée le 23 janvier, Timothy Dolan, archevêque de New-York et chef du Comité pour les affaires « pro-vie » de la Conférence des évêques catholiques des États-Unis, a salué la signature d'un décret le même jour par Donald Trump. Ce décret prévoit de retirer « des impôts des contribuables les fonds accordés aux ONG internationales qui promeuvent ou pratiquent des avortements à l'étranger ». Ce décret a reçu le soutien de l'Académie pontificale pour la vie. Son président, Vincenzo Paglia, a indiqué « qu'il fallait remercier Dieu lorsque des chefs d'état confirment des politiques qui reflètent l'engagement pour la protection de la vie et de la dignité humaine ». Cecile Richards, président du plus important réseau de Planning familial aux États-Unis (Planned parenthood)

s'insurge : « Les femmes les plus vulnérables dans le monde vont souffrir de cette politique, qui va saper des années d'efforts en faveur de la santé des femmes. Cela va provoquer des fermetures de cliniques dans le monde entier, avec pour corollaire une augmentation des grossesses non désirées et des avortements dangereux. » Certains états des États-Unis ont déjà adopté des mesures anti-IVG draconiennes. C'est au lendemain du 44^e anniversaire de l'arrêt de la Cour suprême qui a légalisé l'avortement en 1973 que Trump a signé son arrêt, mais c'est bien celui de 1973 qui est désormais dans le collimateur avec la nomination d'un nouveau juge anti-avortement dans cette juridiction. Féminisme et religion ne font décidément pas bon ménage.

sources : http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/01/25/donald-trump-s-attaque-a-l-avortement_5069145_3222.html et La Croix du 23.01.17

« Un mur doit séparer l'Église de l'État »

C'est avec cette phrase de Thomas Jefferson, président des États-Unis de 1801 à 1809, que Donald Trump prend ses distances. Il avait en effet promis pendant sa campagne d'abroger l'amendement Johnson de 1954 qui interdit aux organisations exonérées d'impôts (Églises, organismes de charité, établissements scolaires) de participer directement ou indirectement à des campagnes en faveur ou en défaveur d'un candidat. Ceci

lui a valu le soutien des conservateurs chrétiens et des Églises évangéliques traditionnellement favorables aux Républicains. Il avait remercié ces Églises dès sa victoire : « Elles peuvent tant contribuer à notre politique ». Des associations, dont American United for Separation of Church and State, ont exprimé leur inquiétude. Le projet de loi déposé le 1^{er} février pour l'abrogation de l'amendement Johnson obtiendra-t-il l'aval du Congrès ?

sources : Geopolis France TV et Le Figaro avec Reuters du 03.02.17

« Si on me demande, qu'est-ce que vous pensez de la torture par l'eau ? Aucun problème. Mais nous devrions aller bien au-delà. »

Donald TRUMP Février 2016

ISLANDE

Les Islandais ne sont pas protégés par la laïcité de l'État. Ils doivent déclarer leur religion. Ils acquittent une taxe de 75 € qui est reversée à leur Église sous forme de subvention.

Suffirait-il de se déclarer athée pour y échapper ? Trop facile, les autres impôts sont majorés d'autant. En 2013, une nouvelle religion dûment enregistrée apparaît en terre islandaise : le zuisme qui se voue au dieu Zu. 3 500 zuistes se déclarent déjà adorateurs d'une divinité vénérée par les Sumériens plus de 2 500 ans avant notre ère en Mésopotamie. L'Église zuiste qui

a un train de vie des plus modestes reçoit bien la subvention de 75 € par fidèle mais la reverse immédiatement à son donateur. Face à des parlementaires qui suspectent les zuistes d'être des athées, le représentant de l'Église de Zu les met au défi d'établir clairement ce qu'est une Église et de contester la sincérité de la foi des zuistes déclarés.



Par contre, l'Église zuiste promet de se dissoudre quand la taxe religieuse sera abolie. Ce que réclament 55 % des Islandais sondés récemment. □

ESPAGNE

Une nonne olé olé !

Espagne, janvier 2017 : une religieuse reçoit des menaces de mort après avoir suggéré que Marie n'était pas vierge.

Lors d'un entretien télévisé, Sœur Lucía Caram a déclaré : " Je pense que Marie aimait Joseph et qu'ils formaient un couple normal – et faire l'amour fait partie de ces choses normales ". La religieuse a ajouté que la sexualité était un don de Dieu : " Je pense que l'Église a toujours eu une mauvaise réaction par

rapport à ce sujet, et l'a toujours mis sous le tapis", a-t-elle précisé.

Suite à quoi les réseaux sociaux se sont enflammés. La religieuse a dû alors présenter ses excuses à la télévision espagnole et déclarer que ses propos avaient été mal compris, en ajoutant avoir reçu des menaces de mort.

Une pétition demandant le renvoi de la religieuse des Ordres a été lancée et a déjà rassemblé des milliers de signatures : " Sœur Lucia [...] tu es la réincarnation du Diable ", peut-on y lire.

Elles étaient des femmes engagées, chacune à sa façon...

L'année 2016 a vu la disparition de deux femmes engagées. L'une dans la lutte pour la mixité et pour l'égalité entre les hommes et les femmes, l'autre dans la lutte pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

Un autre point les unissait : elles étaient toutes deux juives d'origine lituanienne, émigrées, l'une aux États-Unis, l'autre citoyenne du monde avant de se fixer en France.

L'astrophysicienne américaine Vera Rubin, issue d'une famille d'immigrés d'origine lituanienne s'est éteinte le 25 décembre 2016 à l'âge de 88 ans. Elle s'est battue pour s'imposer en tant que femme dans un milieu masculin. Elle participa en 1970 à la découverte de la « matière noire », découverte majeure pour laquelle le prix Nobel longtemps promis ne lui a jamais été attribué. Tous les astrophysiciens reconnaissent que les travaux de Vera Rubin ont profondément changé les connaissances sur l'Univers observable.

Elle racontait que sa passion pour les sciences de l'univers avait commencé très tôt, lorsque, enfant elle restait éveillée durant la nuit pour observer avec gourmandise et émerveillement la beauté du ciel étoilé.

Un parcours semé d'embûches pour entamer une carrière scientifique.

Elle dut changer d'université et fut la première femme chercheuse à obtenir officiellement¹ l'autorisation d'aller pratiquer des observations depuis le grand télescope de l'observatoire du mont Palomar.

On raconte qu'à son arrivée, le directeur s'excusa de l'absence de toilettes pour femmes dans l'observatoire. Vera Rubin alla alors découper une silhouette en papier de femme qu'elle apposa sur une des portes, et retourna aussitôt voir le directeur en lui disant : « Maintenant il y en a ! ».

Elle qui était à 22 ans étudiante déjà mariée et mère d'un enfant aimait souvent dire : « J'ai accompli presque toute ma carrière à temps partiel ». « À trois heures, j'étais à la maison pour m'occuper des enfants ».

Comme quoi, même en travaillant moins, on peut produire

beaucoup de savoirs !

Maya Surduts, une militante infatigable

Le 13 avril 2016, la militante féministe Maya Surduts disparaissait. Née en 1937 à Riga (Lettonie) d'un père letton et d'une mère lituanienne, Maya dut, avec ses parents, militants communistes, se réfugier en France afin d'éviter les persécutions politiques. En 1940 sa famille déménage et se cache en zone libre près de Nice. La libération venue, Maya part en compagnie de sa mère rejoindre le grand-père exilé en Afrique du Sud. Là, Maya connaît l'apartheid. Puis, elle s'enfuit aux États-Unis où elle s'engage dans la lutte antiraciste, avant d'aller vivre pendant 8 ans à Cuba, d'où elle est expulsée pour... critique envers le régime castriste.

De retour en France, elle s'engage dans tous les combats féministes : au MLAC, Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception et dans le Collectif national pour les droits des femmes (CNUF) qu'elle cofonde et qui a permis de lier le combat des féministes à celui des syndicats, des partis politiques de gauche et de beaucoup d'autres associations. Avec Maya Surduts, c'est une grande figure du militantisme, une figure infatigable et efficace de la défense du droit des femmes qui disparaît.

¹ Son amie et collègue Margaret Burbidge avait pu le faire avant elle, mais de manière non officielle, uniquement parce qu'elle était la femme de l'astronome [Geoffrey Burbidge](http://www.lemonde.fr/sciences/article/2016/12/27/mort-de-l-astrophysicienne-vera-rubin-qui-avait-prouve-l-existence-de-la-matiere-noire_5054589_1650684.html) avec qui elle travaillait.

Sources : http://www.lemonde.fr/sciences/article/2016/12/27/mort-de-l-astrophysicienne-vera-rubin-qui-avait-prouve-l-existence-de-la-matiere-noire_5054589_1650684.html

Vera Rubin la femme qui a changé la face de l'univers, in *Ciel et Espace* octobre 2006
Pour Elles Infos Mai 2016



Qu'est-ce que l'histoire naturelle ?

L'histoire naturelle a été oubliée dans la seconde moitié du XXème siècle. À tel point que peu de biologistes aujourd'hui sont capables de dire ce qu'elle est. Les décideurs, et les scientifiques eux-mêmes, ne lui donnent plus d'argent. L'Histoire naturelle est occultée dans les formations quel que soit le niveau scolaire. Le plus souvent, on en fait alors sans même savoir qu'on en fait.

L'histoire naturelle a été – et est toujours – une méthode d'enquête, d'inventaire, de description et de classification du monde naturel, « tout ce qui est », humains compris. À ses débuts, il existait une histoire naturelle fixiste au siècle de Linné (XVIIIème siècle). S'ajouteront progressivement à ces aspects initiaux la prise en compte de l'histoire (au sens moderne du terme) des objets dans le temps long : c'est aujourd'hui la science de l'organisation de la diversité du réel, faite d'objets résultant d'une histoire particulière. L'histoire naturelle étudie les choses dans leur diversité, leur temporalité et leur historicité. Elle s'intéresse aux lois, certes, mais surtout à la singularité des objets chargés d'histoire et aux régularités que donne à voir la moyenne des singularités. Elle s'intéresse au patrimoine naturel commun de l'humanité, celle-ci incluse. Aujourd'hui elle s'applique à tous les niveaux d'organisation de la matière, de la minéralogie et des données génétiques jusqu'aux écosystèmes et aux planètes. Elle utilise pour cela les technologies les plus avancées et les plus innovantes.

Fait largement ignoré aujourd'hui, y compris par la majorité des biologistes, l'histoire naturelle procède d'une méthode particulière qu'on ne trouve pas ailleurs : l'histoire naturelle opère par comparaison d'objets, laquelle commence avec trois objets. Objets est ici à prendre au sens large : outils lithiques, spécimens, individus biologiques, espèces, météorites, crânes, artefacts humains, langues, symboles, séquences d'ADN, etc. Cette comparaison se distingue d'autres comparaisons utilisées ailleurs en science (par exemple la comparaison d'une situation expérimentale avec ses situations témoins). Dans une situation expérimentale classique, les réactions d'un système d'interactions dans une situation contrôlée testée sont comparées aux réactions d'un système équivalent dans une autre situation, et/ou à un système témoin. De ces comparaisons découleront des déductions. Dans une approche par modélisation, les prédictions du modèle sont comparées aux données issues du terrain. En histoire naturelle, ce sont des objets qui sont comparés. Compte tenu du fait que c'est l'histoire qui va rendre compte des différences ou des ressemblances entre les objets, les causes mobilisées ne s'inscrivent pas dans le temps de vie ou dans le temps des processus qui rendent compte de la dynamique de l'objet lui-même, mais dans une trame historique d'objets semblables. Il s'agit alors de paléo-étiologie, ou palétiologie, la science des causes passées (et non celle des causes présentes). Ce qui explique les objets ne sont donc pas les processus qui les font changer ici et maintenant, mais une rétro-diction des conditions historiques qui leur ont donné naissance.

Cette double caractéristique de comparaison d'objets tournée vers un régime d'explication historien nourrit et entretient aujourd'hui un lien original entre le terrain, le laboratoire de recherche et les collections d'objets et de spécimens. C'est pourquoi il existe des collections de référence dans les musées d'histoire naturelle. Chaque objet portant la trace d'une historicité propre, chaque objet n'ayant existé qu'une seule fois, il faut en référencer un certain nombre d'entre eux dans des collections de manière à ce que les noms utilisés pour désigner des classes d'objets (par exemple des espèces) puissent s'ancrer dans le réel grâce à un référentiel porte-nom.

Sans quoi, très vite les usages langagiers divergent et on ne sait plus de quoi on parle. Ou bien les organismes évoluent (organismes à temps de génération court) ou disparaissent, et l'on ne sait plus de quoi parlait tel auteur d'il y a deux siècles.



Le 15 février dernier, le CREAL76 recevait Djemila Benhabib

Journaliste, écrivaine et essayiste, qui a grandi en Algérie et a très tôt pris conscience de la condition subalterne des femmes de son pays.

Elle a dû quitter Oran, avec toute sa famille en 1994 après une condamnation à mort du Front islamique du djihad armé (Fida). « *J'ai vécu les prémices d'une dictature islamiste. C'était au début des années 1990. Je n'avais pas encore 18 ans. J'étais coupable d'être femme, féministe et laïque* », écrit-elle dans son premier livre, *Ma vie à contre-Coran*, publié en 2009.

Djemila Benhabib a reçu en 2012 à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le Prix international de la laïcité décerné par le Comité laïcité république (CLR), en 2014 le Prix humaniste du Québec et en 2016 à Bruxelles le Prix de la liberté d'expression.

La conférence est disponible en vidéo sur le site du CREAL76 :

<http://www.creal76.fr/pages/activites/conference-de-djemila-benhabib.html>

« Mais que ceux qui font de l'islamisme l'ultime cri de révolte des damnés de la terre soient conscients de leur irresponsabilité. »

Kamel Daoud